

## Relevé de décisions du Conseil d'Institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers du 04 février 2025

Affaire suivie par Angélique BENOIT  
Relevé de décisions CI 2025-02-04  
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

*Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, en date du 27 janvier 2025, le Conseil d'Institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 04 février 2025.*

**A) Membres siégeant au Conseil :**  
Étaient présents ou en visio :

**Membres élus :**

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, TECH, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Guilhem RIBAUT, Étudiant DU CAPEFE (visio)

**Membres représentants de l'université de Poitiers :**

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR Sciences du Sport
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts
- M. Julien MICHEL, PU, UFR Sciences Fondamentales appliquées

**Personnalités extérieures :**

- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers (visio)
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR, Anglais, Académie de Poitiers
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS
- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine (visio)

Étaient représentés :

- Mme Laëtitia BREGEON, Directrice de l'école élémentaire Jules Ferry Niort (par Mme Alison CHARAMON-HILL)
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues (par Denis ALAMARGOT)
- M. Daniel LARDEAU, PRCE, site INSPÉ du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- M. Guillaume TEILLET, MCF, site INSPÉ du Campus de Niort (par Mme Muriel CORET)
- Mme Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs - LRU (par M. François GEOFFRIAU)

## B) Membres invités :

- Mme Angélique BENOIT, assistante de direction, secrétaire de séance
- Mme Émilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie

Nombre de membres présents : 10 en présentiel / 3 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 13 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 5

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 18

Points à l'ordre du jour	Décisions	Votes
<p><b>Approbation du procès-verbal du CI 10 décembre 2024</b></p>		<p><b>Vote :</b> 17 pour 1 abstention</p>
<p><b><u>Point d'information :</u></b> <b>Instances :</b> <b>nominations/élections de nouveaux membres</b></p>	<p>Le nouveau Recteur d'académie a nommé Monsieur Grégoire Borst au sein du Conseil d'Institut de l'INSPÉ. Ce dernier ne pouvant être présent à la séance du 4 février 2025, l'élection du/de la président(e) du conseil aura lieu en séance du 8 avril 2025.</p>	<p>Non concerné</p>
<p><b><u>Point d'information :</u></b> <b>Retour sur la Journée Académique [J3] du 14 janvier 2025</b></p>	<p>La 3ème Journée Académique de l'INSPÉ de l'année 2024/2025 s'est tenue le 14 janvier 2025 sur le site du campus de Niort :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matin : Communication d'informations générales</li> <li>- Après-midi : des ateliers de travail se sont tenus au sein des différents départements, ayant permis d'aborder différents thèmes.</li> </ul> <p>L'INSPÉ se saisit des retours des conseils de perfectionnement ou des projets en cours, pour définir le thème des différents ateliers. Les comptes rendus des ateliers seront prochainement mis à disposition sur le Drive INSPÉ Académique.</p>	<p>Non concerné</p>
<p><b><u>Point d'information :</u></b> <b>Bilan de la mise en œuvre des évaluations aux S1 et S3</b></p>	<p>Les calendriers d'évaluations ont été révisés car des examens ont dû être proposés de nouveau, suite à des incidents.</p> <p>S'agissant du contrôle terminal, et de l'organisation des Écrits sur Table (ET), une procédure a été rédigée. Un bilan de l'organisation des examens terminaux au 1<sup>er</sup> semestre a été réalisé, par sites, par le service scolarité de l'INSPÉ.</p> <p>En ce qui concerne le contrôle continu, il est indiqué que l'Université de Poitiers a publié en mars 2024 un cadrage définissant la nature des différentes épreuves (notamment la distinction entre écrit sur table et production écrite). Ce cadrage a été communiqué auprès de l'ensemble des équipes de formateurs de l'INSPÉ.</p>	<p>Non concerné</p>

	<p>Un débat s'est tenu en séance sur l'utilisation de l'IA (Intelligence Artificielle) par les étudiants dans leurs productions écrites (PE). Suite aux échanges, il a été proposé d'organiser un atelier dédié lors d'une prochaine Journée Académique.</p>	
<p><b>Point d'information :</b> <b>Bilan du suivi de l'assiduité (MEEF et PEES)</b></p>	<p>Un processus de suivi de l'assiduité des étudiants en TD/TP a été mis en place au sein de l'INSPE (sites 86, 79 et 16).</p> <p>Un bilan de cette mise en place a été réalisé en commission d'assiduité. Sur plus de 300 absences, seuls 17 étudiants ont présenté des difficultés à justifier de leur assiduité en cours dans la mesure où certaines situations ne correspondaient pas au cadrage des autorisations d'absences de l'Université de Poitiers.</p> <p>Deux cas avérés (confirmés par l'Ordre Nationale des Médecins Français) d'utilisation de faux certificats pour justifier des absences sont portés à l'attention du Conseil. Des demandes de poursuites disciplinaires ont été adressées à la Direction des Affaires Juridiques de l'Université de Poitiers.</p>	<p>Non concerné</p>
<p><b>Point d'information :</b> <b>Projet DU « Préparation CRPE » - Point d'étape</b></p>	<p>L'ouverture du DU « préparation CRPE » est prévue pour la rentrée 2025. Ce DU s'adresse à des titulaires de Master ou à des candidats disposant des conditions d'accès au concours CRPE.</p> <p>Il sera dispensé en distanciel, en fin de journée, pour permettre à ceux qui travaillent de le suivre.</p> <p>Le diplôme sera délivré en compétences et non selon des notes. Ces dernières seraient simplement données à titre indicatif.</p> <p>Une réflexion sur la scénarisation des cours à distance est en cours. Une équipe d'intervenants a été identifiée et un webinaire sera organisé à la mi-février, afin de définir un plan de formation, ainsi que la mise en œuvre de la plateforme de formation à distance.</p> <p>L'INSPE est en attente d'informations des services de l'Université de Poitiers concernant l'évaluation du coût global de cette formation à distance (le modèle économique étant en cours de construction au niveau de l'établissement).</p> <p>Le calendrier prévisionnel de candidatures est présenté, ainsi que la préparation de la mise en œuvre, pour l'année universitaire 2025/2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1ère vague de candidatures du 14 février 2025 au 20 Mai 2025 (1ère commission fin mai) ;</li> <li>- 2ème vague de candidatures du 10 juin au 10 juillet 2025. (2ème commission mi-juillet).</li> </ul> <p>Les critères de sélection restent à définir.</p> <p>Il est précisé en séance que la formation ne consistera pas en un accompagnement individualisé, mais plutôt collectif.</p>	<p>Non concerné</p>

<p><b>Budget de l'INSPÉ : Plan d'économie budgétaire 2025</b></p>	<p>En raison du contexte national, l'Université de Poitiers est soumise à des restrictions budgétaires, la loi de finances 2025 n'étant pas votée par le gouvernement.</p> <p>Les ouvertures de crédits du budget initial 2025 sont limitées à 25% jusqu'à fin mars 2025, toutes masses budgétaires confondues (fonctionnement, investissement et masse salariale).</p> <p>Au niveau des ressources humaines, les recrutements devront être planifiés selon une logique pluriannuelle.</p> <p>Dans ce contexte, les composantes de l'Université doivent définir un plan d'économie. Dans ce cadre, plusieurs consultations ont eu lieu et vont encore se tenir jusqu'à la mi-février.</p> <p>Il est à noter un souhait de maintien de la continuité de service. De ce fait l'INSPÉ tient à maintenir les activités de formation et, en partie, de recherche (l'INSPÉ n'ayant pas de laboratoire rattaché).</p> <p>Les axes du plan d'économie de l'INSPÉ, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, sont présentés en séance sur les différents grands postes de dépenses.</p> <p>Quant à l'investissement, il est précisé que ce dernier a été réduit à 50% de l'enveloppe initiale, et que certaines dépenses ont été proscrites par l'établissement pour 2025 (achat de véhicules et de mobilier).</p>	<p>Non concerné</p>
<p><b>Budget de l'INSPÉ : Présentation d'éléments du budget de projet 2023/2024 (année échue)</b></p>	<p>Le budget de projet dresse un état des lieux de l'exécution du projet de formation de l'INSPÉ, mené conjointement entre l'Université de Poitiers, La Rochelle Université, et le Rectorat de l'académie de Poitiers.</p> <p>Les premières données du budget de projet 2023/2024 sont présentées en séance. Il est indiqué que les données sont toujours remontées à l'année universitaire échue. Les chiffres présentés à cette date restent encore à consolider, notamment pour le site 17.</p> <p>Les éléments attestent du respect de l'engagement de l'INSPÉ à réduire de 3 000h la mise en œuvre de son offre de formation.</p> <p>Le budget de projet 2023/2024 sera présenté le 20 février 2025 durant le comité des partenaires.</p>	<p>Non concerné</p>
<p><b>Formations : Synthèse des conseils de perfectionnement du 1<sup>er</sup> semestre (MEEF, PEES)</b></p>	<p>Les synthèses des conseils de perfectionnement du 1<sup>er</sup> semestre sont présentés en séance : Master MEEF et PEES. Les comptes-rendus des conseils sont accessibles dans BeeProf sur le Drive INSPÉ Académique.</p>	<p>Non concerné</p>

<p><b>Formations :</b> <b>Harmonisation de la recherche des berceaux de stage (MEEF2 et MEEF3)</b></p>	<p>A l'heure actuelle, la recherche de stage est différente en fonction de l'IPR par disciplines, pour le 2<sup>nd</sup> degré. Une harmonisation des pratiques est souhaitée, afin de permettre une égalité et une équité entre les étudiants. Un travail sera conduit dans ce cadre.</p>	<p>Non concerné</p>
<p><b>Formations :</b> <b>Modification des jours de mises en stage pour faciliter l'observation de situations professionnelles</b></p>	<p>Afin de permettre aux étudiants de MEEF1 de participer aux réunions dans leurs lieux de stages, il est proposé de décaler la journée de stage du vendredi au jeudi. Les réunions étant souvent organisées sur cette journée.</p>	<p>Non concerné</p>
<p><b>Formations :</b> <b>Fiche de liaison académique partagée pour les tuteurs et référents de stage : complétion dans un espace en ligne (MEEF, PEES)</b></p>	<p>Le souhait est de mettre en place une fiche de liaison commune aux 3 sites, à renseigner en ligne par les tuteurs et référents, afin de permettre un suivi identique pour tous les étudiants, ce qui n'empêche en aucun cas de rédiger des bilans complets.</p> <p>Pour les PEES MT et TP cela permettrait également au directeur de l'INSPE d'accéder à l'information pour les titularisations.</p> <p>Il est précisé que le respect du RGPD devra être pris en compte.</p> <p>A ce jour, il n'existe pas de fiche de suivi entre tuteurs de PEES MT et référents. Suite à la réunion qui s'est tenue en novembre avec l'EAFIC et le Rectorat, une volonté de mise en place d'une fiche commune est ressortie.</p> <p>Muriel CORET fait remonter la nécessité d'une concertation élargie au-delà des délégués de stage, car il y a beaucoup d'interrogations sur les questions de partages de documents, de formatage des visites de stages, ainsi que sur la manière d'évaluer et comment communiquer, etc.</p> <p>Denis ALAMARGOT entend la nécessité de concertation et de relation spécifique entre le référent de stage et l'étudiant. Il souligne une nécessité d'équité de traitement sur l'ensemble de l'académie pour qu'il puisse porter un avis éclairé, documenté, et factuel, sur la titularisation des PEES. Il précise que ce souhait de pouvoir émettre un avis homogène, équitable, n'empêche en rien la liberté pédagogique dans la relation d'encadrement avec le stagiaire.</p>	<p>Non concerné</p>
<p><b>Formations :</b> <b>UE6 : LVE dans les formations MEEF : objectifs et attendus de l'UE</b></p>	<p>A l'issue d'un master, chaque étudiant doit obtenir le niveau B2 du CECRL en langue étrangère. A l'Université de Poitiers, à défaut d'une certification B2 présentée par l'étudiant, c'est l'UE6 qui est mise en œuvre, avec 18 heures d'enseignement en M1 et en M2 et dont la validation équivaut au niveau B2. L'UE6 est bien une UE de renforcement en LVE.</p> <p>Si l'étudiant n'obtient pas le niveau B2 en LVE (pas de certification ou échec à l'UE6), alors il sera considéré comme redoublant. Il est donc</p>	<p>Non concerné</p>

	<p>essentiel que l'étudiant reçoive bien un renforcement et non de la didactique via l'UE6. Il est précisé en séance qu'environ 3 étudiants sont concernés par an.</p> <p>Une réunion avec le département LVE a été programmée, afin d'échanger à ce sujet.</p> <p>Un débat a eu lieu en séance concernant la certification du niveau B2 et la durée de validité des attestations telles que le TOEIC ou le TOEFL.</p> <p>Au terme des échanges, Alison CHARAMON-HILL propose qu'une liste soit établie des certifications reconnues pour attester du niveau B2.</p>	
<p><b>Formations :</b>  <b>Emplois du temps de la composante INSPÉ : périodes réservées (pause méridienne ; mercredi après-midi – UNSS ; jeudi après-midi : SUAPS, Culture)</b></p>	<p>Il a été demandé aux différents sites d'avoir une vigilance par rapport à la pause méridienne, qui doit respecter le délai d'1h30, conformément à la délibération de la CFVU du 7 avril 2022.</p> <p>Les jeudis après-midi vont également être libérés pour les M1, conformément à la même délibération (pour activités sportives et culturelles).</p> <p>Les m2 ne sont pas concernés par la libération du jeudi après-midi, étant donné qu'ils sont en alternance (comme stipulé par la délibération de la CFVU).</p> <p>Il est précisé qu'en application de la convention UNSS, 4 mercredis après-midi sont libérés par an.</p>	<p>Non concerné</p>
<p><b>Recherche pour l'éducation :</b>  <b>Projet à venir d'un LéA-IFÉ - 2025</b></p>	<p>Muriel CORET présente un projet portant sur les didactiques et interdisciplinarités dans l'enseignement du français, projet qu'elle porte en tant que responsable scientifique, avec la participation de Monsieur Gilles TABOURDEAU, responsable pour le lieu d'éducation. Cette initiative permet de valoriser le travail des collègues et d'offrir une visibilité sur le plan national mais surtout académique. Différents partenaires seront contactés afin de soutenir ce projet (DSDEN, CARDIE, EAFC, etc.).</p>	<p>Non concerné</p>
<p><b>Recherche pour l'éducation :</b>  <b>Appels d'offres à venir du PPR « sciences pour l'éducation » : projet porté par le CeRCA et partenariat envisagé avec l'INSPE</b></p>	<p>Denis ALAMARGOT informe les membres du CI d'un projet porté par le CeRCA-CNRS, et pour lequel un partenariat est envisagé avec l'INSPE.</p> <p>Dans le contexte France 2030, il y a un financement acquis d'un programme pluriannuel de recherche s'intitulant "Sciences pour l'éducation".</p> <p>Dans ce cadre, des appels d'offres vont avoir lieu en septembre, voire en novembre-décembre, avec une réponse au printemps 2026. Ces derniers auront pour objet une interaction forte entre une recherche disciplinaire et un ou plusieurs rectorats, pour tester des</p>	<p>Non concerné</p>

	<p>innovations technologiques innovantes, à grande échelle, et tester des solutions dont la recherche a déjà démontré qu'elles sont intéressantes.</p> <p>À noter que le CeRCA s'engage sur la thématique du langage oral et écrit pour réduire les inégalités scolaires de maternelle au cycle 3.</p> <p>L'une des spécificités est de tenir compte de tout ce qui se passe hors de la classe, notamment dans les familles (devoirs à la maison par exemple).</p> <p>L'idée réside dans une action transversale en lien avec l'INSPE sur comment envisager la formation des enseignants pour qu'il y ait un partage et une prise en compte des résultats de la recherche dans la formation qui est dispensée.</p> <p>Un travail en commun avec l'INSPE est à mener puisque cela aura des impacts sur certaines UE notamment, comme l'UE5. Ce qui nécessitera de soumettre au vote du COSP, puis du CI. À noter que cela risque d'interférer avec la réforme.</p> <p>D'autres laboratoires vont être contactés pour participer à ce projet porté par le CeRCA.</p>	
<p><b>Questions diverses</b></p>	<p>Aucune question diverse évoquée en séance.</p>	<p>Non concerné</p>

**La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le 8 avril 2025 à 09h30, en salle des actes de l'INSPE de l'académie de Poitiers.**